

vrai jour et se proclame une simple aile du parti ministériel. S'il doit maintenir cette attitude, la critique que le parti de la C.C.F. fera des mesures du Gouvernement au cours de la session sera on ne peut plus bienveillante.

Monsieur l'Orateur, les honorables vis-à-vis tentent, et pour une raison bien évidente, de diminuer l'importance du présent débat. C'est que le débat sur l'Adresse fournit à l'opposition, ainsi qu'à tous les autres simples députés qui désirent se prévaloir de la liberté et de la responsabilité qu'ils ont à titre de membres de la Chambre, l'occasion de critiquer les actes du Gouvernement, sa ligne de conduite, et le discours du trône tant pour ce qu'il renferme que pour ce qu'il passe sous silence. Non seulement est-ce un devoir, mais c'est une obligation pour tous les honorables députés, s'ils veulent remplir le mandat reçu de leurs commettants.

Il est entendu que tout gouvernement dont la ligne de conduite a laissé à désirer comme celle de l'administration actuelle, prête le flanc à la critique. Si ce débat n'est pas étouffé ou différé par la majorité du Gouvernement, il est certain que le Gouvernement essuiera une forte critique au cours du débat sur l'Adresse. Faut-il s'étonner, monsieur l'Orateur, de voir un Gouvernement qui supporte si mal la critique, chercher à l'étouffer? Telle est bien la question qui se pose à la Chambre aujourd'hui. La critique aura-t-elle libre cours dans un parlement libre? Le vote sur le projet de résolution à l'étude tranchera cette question.

Le sens précis du projet de résolution ne fait aucun doute: le Gouvernement n'est pas disposé à permettre au Parlement de procéder en toute liberté et de le laisser critiquer son programme de la manière ordinaire. La raison en est devenue d'autant plus évidente, à la lumière des propos qu'on a entendus dernièrement, propos qui auraient émané de milieux ministériels ou de sources officieuses et dont a fait mention mon estimé chef; il s'agit d'observations concernant la possibilité d'élections générales. Qu'est-ce qui pourrait mieux servir les fins d'un gouvernement comme celui qui est au pouvoir, que de juguler la critique en cette enceinte à la veille d'une élection, au moment même où le public le censure à grands cris? C'est ainsi que le Gouvernement manifeste son sens de la responsabilité envers ceux à qui il est comptable en ce moment plus qu'en tout autre temps: il cherche à étouffer la critique.

Avant-hier, monsieur l'Orateur, nous avons respecté une formalité qui est suivie lors de la rentrée dans tous les parlements issus du modèle des parlements. En présentant la mesure traditionnelle concernant la prestation des serments d'office, la Chambre affirme

son droit d'étudier les questions de son choix sans avoir tout d'abord à aborder le programme énoncé dans le discours du trône. Est-ce une vaine formalité? Est-ce simplement une mesure pour nous rappeler que jadis un parlement libre s'est trouvé en désaccord avec un monarque?

Mais il y a beaucoup plus, monsieur l'Orateur. Il y a ceci que la Chambre, si elle en a le courage, peut affirmer son droit de conduire ses affaires de la façon appropriée. Dans le présent cas, aucune mesure ne peut être abordée, si cette position constitutionnelle doit être préservée, tant que le Gouvernement n'aura pas démontré qu'il possède la confiance de la Chambre.

Le Gouvernement obéit à la même mentalité que celui auquel il a succédé l'automne dernier. C'est toujours le même vieux complexe, la même façon bureaucratique d'envisager tous ces problèmes, le même mépris du Parlement, la même irresponsabilité dans son attitude envers les représentants élus du peuple. Si nous sommes en présence d'un nouveau Gouvernement, il a appris l'usage constitutionnel de celui qui l'a précédé, ce qui est une bien pauvre façon d'apprendre le bon usage constitutionnel, mais une bien bonne façon d'apprendre l'usage oligarchique.

Ce nouveau Gouvernement n'est pas encore un gouvernement réformé, puisqu'il possède toujours la même vieille mentalité qui a annoncé les impôts par radio et n'a cessé s'accabler le Parlement de mépris.

Qu'il me soit permis de m'en rapporter à une autorité, l'honorable député de Québec-Sud (M. Power), qui a dit ce qu'il pensait du présent Gouvernement et de son attitude devant ces questions. Les honorables députés vis-à-vis feraient bien de méditer ses paroles. Monsieur l'Orateur, je vais citer un passage d'un discours de l'honorable et estimé député de Québec-Sud, rapporté dans le *Journal* d'Ottawa du 9 août 1948. Ce discours, bien entendu, a été prononcé avant le congrès national du parti libéral. A propos de certaines choses dont j'ai parlé, le complexe bureaucratique du présent Gouvernement et son attitude despotique et irresponsable envers la Chambre des communes, il dit ceci:

N'eût été une bureaucratie quasi toute-puissante, nous n'aurions probablement pas eu un budget par radio, de restriction du commerce par des embargos et des interdictions, le gâchis de la question des tarifs des chemins de fer et les disputes hargneuses au sujet des relations inter-provinciales.

Qu'il me soit permis de le répéter, monsieur l'Orateur, voilà justement ce que le présent Gouvernement a tenté de faire.